



→ Les handicaps invisibles avec besoin d'accompagnement spécifique



J'accompagne un agent en situation de handicap psychique, mental, cognitif, ou avec trouble du spectre autistique (TSA)...

Le FIPHFP vous propose 3 solutions dédiées à ces différentes situations de handicap :



Le service Appuis Spécifiques (AS)

→ cf **fiche pratique n° 1**
et **flyer employeur**

► En premier niveau, un AS est rapidement mobilisable pour réaliser un diagnostic et initier un accompagnement limité dans le temps.

Puis, l'aide 18 du catalogue des interventions

→ cf **fiche pratique n° 2**

► Pour un soutien médico-professionnel au long cours ou ponctuel, l'aide 18 du catalogue est mobilisable sur prescription du médecin du travail.

Et enfin, le cas échéant, l'Emploi accompagné

→ cf **fiche pratique n° 3**

► Si l'agent le souhaite, l'Emploi accompagné, permet un accompagnement sur mesure, dans la durée, en tant que de besoin : un référent emploi accompagné (ou « job coach ») accompagne à la fois l'agent et l'employeur (collectif de travail, manager, RH etc...).





MÉMO synthèse des fiches

Nom de l'aide ou de la prestation hors catalogue	Prescription possible par...	Durée	Montant	Prestataires
Appuis Spécifiques AS (hors catalogue)	Cap emploi, Pôle emploi, Mission Locale ou l'employeur sous convention FIPHFP ou le CDG sous convention FIPHFP Sous conditions : conseillers Comète France et Emploi accompagné, certains acteurs régionaux	Ponctuelle de quelques semaines à quelques mois Renouvelable	Gratuit pour l'employeur	Sélectionnés par appels d'offres conjoints Agefiph FIPHFP Sollicitation par une plateforme
Aide 18 : Aide Catalogue des Interventions du FIPHFP	Le médecin du travail (ex-médecin de prévention)	Ponctuelle ou renouvelable annuellement sur prescription du médecin du travail	Prise en charge du FIPHFP selon les plafonds en vigueur dans le catalogue Remboursement sur factures acquittées sur la plateforme ou pré financement pour les employeurs sous convention	L'employeur désigne le prestataire de son choix
Emploi Accomagné (prestation hors catalogue)	Orientation par la MDPH : constitution du dossier de demande par l'agent assorti d'un certificat médical Ou prescription possible par Cap emploi, France travail ou une Mission locale qui informe la MDPH	Sans durée prédéterminée, que la personne soit en emploi chez l'employeur public, ou chez un autre employeur (public ou privé), ou qu'elle soit en recherche d'emploi	Gratuit pour l'employeur	Sélectionnés par appels à projets conjoints pilotés par l'État Contacts disponibles auprès de votre DTH



Cette fiche a été réalisée avec l'appui du comité des usagers du FIPHFP.